



Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges Aubonne

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Afin d'atteindre l'objectif de 40% de contributions parentales, le Réseau AJEMA ajuste sa politique tarifaire autour de 4 axes.**

**Les contributions parentales seront en diminution pour plus de 80% des familles à partir du 1<sup>er</sup> août 2011.**

**Les Accueillantes en Milieu Familial verront leurs conditions salariales s'améliorer.**

---

Morges, le 18 mai 2011

### Préambule

Lors de la mise en place du Réseau AJEMA en janvier 2009, les communes ont opté pour une participation parentale de 40% du coût total du réseau.

Avec l'analyse des résultats financiers 2009 et 2010, et sur la base également du rapport de l'IDHEAP (Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique) demandé par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), les éléments suivants sont mis en exergue pour le Réseau AJEMA :

- Le taux des contributions parentales est supérieur à 40%
- Le rabais fratrie accordé pour le placement de plusieurs enfants du même ménage est faible (15%)
- La charge contributive est élevée pour les familles monoparentales à faible revenu avec un seul enfant
- La charge contributive est élevée pour les familles de classe moyenne à moyenne supérieure avec plusieurs enfants placés.

La connaissance de toutes les données des contrats d'accueil des enfants, à savoir les taux de fréquentation, le profil des familles (nombre d'enfants, nombre d'enfants placés), et les revenus des parents ont permis au Comité de direction de l'ARASMA d'étudier les possibilités d'adaptation des paramètres tarifaires du Réseau AJEMA « en grandeur réelle » et d'évaluer les impacts sur les contributions parentales et sur celles des collectivités publiques.

Il ne s'agit pas de modifier le modèle tarifaire, c'est-à-dire les éléments qui sont pris en compte pour déterminer la redevance parentale (composition du ménage, nombre d'enfants de moins de 18 ans, nombre d'enfants placés ...) mais d'ajuster les éléments de la politique tarifaire afin de se conformer aux engagements pris par les communes vis-à-vis des parents.

### Description des 4 leviers

**Levier 1 :** rehausser les coefficients familiaux (prise en compte de la composition familiale) pour les familles monoparentales.

**Levier 2 :** uniformiser les tarifs plancher sans tenir compte de la composition familiale. CHF 15.00/jr (actuellement CHF 20.00) pour l'accueil collectif préscolaire. CHF 12.00/jr (actuellement CHF 15.00) pour l'accueil collectif parascolaire et pour l'Accueil familial. Ce levier a pour effet de ne pas discriminer les familles à faible revenu avec un seul enfant.

**Levier 3 :** rehausser les seuils des revenus pris en compte pour les tarifs plancher et plafond.

Ce levier a pour effet de baisser le taux contributif moyen des parents ainsi que d'adapter le ratio contributif des revenus pour la classe moyenne à moyenne supérieure.

**Levier 4 :** rabais fratrie de 30% dès 2 enfants placés, et de 40% dès 3 enfants placés, sur les redevances de chacun des enfants.

Ce levier a pour effet de soutenir les familles nombreuses. De plus, il est compatible avec les critères demandés par la FAJE pour obtenir un taux de subventionnement de 22% du montant des salaires bruts du personnel éducatif.

### **Accueil Familial de Jour**

Le Comité de direction a également décidé d'augmenter la rémunération des Accueillantes (AMF), à savoir +7% du salaire brut dès le mois de septembre 2011.

De plus, une adaptation du prix du repas a été également décidée, à savoir CHF 6.00 jusqu'à 6 ans et CHF 8.00 dès 6 ans (respectivement CHF 5.00 et CHF 7.00 actuellement).

### **Conclusions**

L'ajustement de la politique tarifaire selon les 4 leviers explicités ci-dessus aura pour effet d'atteindre l'objectif politique d'une contribution parentale globale de 40%.

Cet ajustement aura aussi et surtout pour conséquence une diminution de la charge contributive pour plus de 80% des parents (83.47%) sans aucune augmentation de redevance pour les autres.

### **Informations complémentaires**

M. Daniel Vouillamoz, Directeur du CSR tél 021 804 98 51